

ANNÉE 2026-2027

DU 2 FÉVRIER AU 3 AVRIL 2026
À REMPLIR LISIBLEMENT EN MAJUSCULES

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARENT 1

Civilité : M / MME Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance : / /

Ville de Naissance :

Pays de Naissance : Nationalité :

Adresse :

Code Postal |_____| Ville :

Tél. personnel |_____| Port. personnel |_____|

Tél. professionnel |_____| Port. professionnel |_____|

Adresse Mail :

Profession :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PARENT 2

Civilité : M / MME Nom : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance : / /

Ville de Naissance :

Pays de Naissance : Nationalité :

Adresse :

Code Postal |_____| Ville :

Tél. personnel |_____| Port. personnel |_____|

Tél. professionnel |_____| Port. professionnel |_____|

Adresse Mail :

Profession :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : Prénom :

Sexe : Date de naissance : / /

Ville de Naissance :

Pays de Naissance : Nationalité :

Port. personnel |_____| Rang dans la fratrie :

VERSO
→

Pré-inscription obligatoire pour l'entrée à l'école maternelle pour les enfants nés en 2023
auprès de la Direction de la Famille et du Jumelage par mail : service.animation@ville-saint-maurice.fr

ANNÉE 2026-2027

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SANTÉ DE L'ENFANT

Médecin traitant : Tél. | _____

Adresse :

Code Postal | _____ Ville :

VACCINATION

TYPE DE VACCIN	DATE DE DERNIER RAPPEL
BCG - monotest / /
Choléra / /
Diphthérie - Tétanos - Coqueluche - Polyomélite / /
Haemophilus / /
Hépatite B / /
Méningite / /
Rougeole - Oreillons - Rubéole / /
Varicelle / /

MALADIE(S) CONTRACTÉE(S)

Angines	Asthme	Scarlatine
Oreillons	Oties	Yoyos
Rougeole	Rubéole	Varicelle

AUTRES INFORMATIONS

Allergies alimentaires	
Allergies médicamenteuses	

MON ENFANT SUIT UN RÉGIME ALIMENTAIRE SPÉCIAL

sans porc	sans viande
autre, préciser :	

Pièces à envoyer obligatoirement :

Carnet de santé + justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité, ou d'eau) + photocopie du Livret de famille ou extrait d'acte de naissance.

En cas de séparation : jugement (toutes les pages) précisant votre qualité de responsable légal de l'enfant. Si vous n'avez pas de jugement : présenter l'autorisation écrite de l'autre parent et photocopie recto-verso de sa carte d'identité.

Quel document fournir en cas d'hébergement ?

Pour la famille accueillante : carte d'identité - titre de séjour - passeport / titre de propriété - contrat de location / dernière fiche d'imposition.

Pour la famille hébergée : carte d'identité - titre de séjour - passeport / contrat de travail - attestation Pôle emploi / fiche d'imposition ou de non imposition / attestation d'hébergement validée par l'État Civil.

Pré-inscription obligatoire pour l'entrée à l'école maternelle pour les enfants nés en 2023
auprès de la Direction de la Famille et du Jumelage par mail : service.animation@ville-saint-maurice.fr